

SAHARA INFO

Sahara Occidental

25 ans d'occupation

Un peuple otage

se révolte

NOUVELLES DU SAHARA

06.12.99 - Des étudiants sahraouis à Rabat ont organisé une assemblée de solidarité avec les personnes emprisonnées à la suite des événements d'El Ayoun, en présence de représentants d'organisations de défense des droits humains.

06.12.99 - Rapport du secrétaire général sur le Sahara Occidental S/1999/1219

Le secrétaire général constate que, au vu du nombre de recours déposés et de ceux qui viendront probablement s'y ajouter, le référendum ne peut avoir lieu avant 2002, voire plus tard.

Sous le titre "Mauvais présage pour le Sahara" le quotidien El Mundo parle d'"échec de l'ONU", qui, une fois de plus, se plie à l'argumentation marocaine.

Dans un communiqué, la Plate-forme Solidarité avec le Peuple Sahraoui, qui regroupe plusieurs associations françaises et des représentants de villes jumelées, souligne "qu'aucun motif pratique ne peut justifier un nouveau retard et que les Nations unies doivent mettre en oeuvre tous les moyens matériels et financiers pour tenir leurs engagements ; qu'aucun argument technique ne peut justifier qu'un peuple entier continue à vivre en exil dans l'incertitude et la précarité".

06.12.99 - L'AFAPREDESA signale la disparition de deux militants des droits humains. Brahim Najem Laghzal, 34 ans, employé de la mairie de Tan-Tan, a été arrêté dans cette ville le 6 décembre vers 20 h 30 par des agents de la sécurité en civil. Cheikh Khaya, 32 ans, ingénieur agronome, fonctionnaire au crédit agricole à El Ayoun, a également été arrêté à Tan-Tan, où il visitait sa famille à l'occasion du ramadan, le même jour et à la même heure. Leurs familles et leurs amis ont manifesté devant les locaux du gouverneur à Tan-Tan. Une autre disparition est signalée à El Ayoun, celle de

Cheikh Abdelaziz Ould Abdallah Ould Ali, alors que Mohamed Salem Mayara a réussi à échapper aux agents venus l'arrêter (AFAPREDESA, SPS).

14.12.99 - Résolution du Conseil de sécurité S/RES/1282 (1999)

15.12.99 - Antonio Guterres, premier ministre portugais, a regretté l'impossibilité d'organiser actuellement le Sommet euro-africain proposé il y a quatre ans par Lisbonne. Ce Sommet, qui aurait dû se tenir au Caire en avril 2000, n'a pu être organisé en raison du refus du Maroc d'accepter la présence de la RASD.

19.12.99 - Manoeuvres sahraouies
L'armée sahraouie a procédé à des manoeuvres dans la région de Mijik, 3e région militaire (territoires libérés), pendant plus de quatre heures. Des centaines de combattants, des dizaines d'engins équipés d'armes offensives, d'artillerie, de DCA et de logistique, y ont participé.

19.12.99 - Après avoir passé six jours dans une caserne militaire, sous la torture et les yeux bandés, les trois Sahraouis arrêtés le 6 décembre ont été transférés à la prison d'Inezgane près d'Agadir. Soupçonnés d'intelligence avec le Front Polisario, comme en attesterait "la documentation saisie à leur domicile", ils sont susceptibles d'être jugés pour "atteinte à la sécurité de l'Etat".

31.12.99 - Quelque trois cents personnes ont réclamé l'instauration "d'un véritable Etat de droit" au Maroc. Organisé par le Forum Marocain pour la Vérité et la Justice, cette manifestation a rassemblé d'anciens détenus politiques et des militants d'organismes de défense des droits de l'Homme.

10.01.00 - Le premier ministre algérien renouvelle "la volonté constante de l'Algérie d'apporter son appui à la réalisation des objectifs du peuple sahraoui" dans sa lutte légitime et "à la réalisation de ses aspirations à la liberté, au progrès et à la prospérité".

14.01.99 - Serfaty à Bouteflika
"(...) Il est permis de penser que l'unité et la fraternité finiront par l'emporter (...). Je me félicite particulièrement que, lors de votre campagne électorale, vous ayez repris le thème, pour ce conflit [du Sahara Occidental], d'une solution "ni vainqueur, ni vaincu" que je préconise depuis plusieurs années. S.M. le Roi Mohamed VI a fait ces derniers mois, notamment par son discours du 6 Novembre, des pas significatifs dans cette direction. Il est à souhaiter que nos frères du POLISARIO puissent reprendre le chemin dans la même direction que leur dernier Congrès semble avoir abandonné. Car seule cette voie pourra permettre la résolution fraternelle de ce conflit, comme seule l'intégration du Sahara Occidental dans la mouvance marocaine sous l'égide du Roi Mohamed VI par une solution négociée dans le cadre et sous l'égide du droit international pourra permettre de préserver les équilibres historiques et géopolitiques sans lesquels le Maghreb uni et fraternel de demain

ne pourra se construire." (Libération, quotidien marocain).

15.01.00 - Sommet OUA-UE

La RASD renonce à participer au sommet OUA-UE prévu au Caire en avril prochain. Cette décision a été communiquée par le président sahraoui à Abdelaziz Bouteflika, président en exercice de l'OUA, dans une lettre rendue publique par l'agence algérienne de presse APS. Ce retrait volontaire va permettre la tenue du sommet euro-africain dans les conditions exigées par les pays européens, à savoir la présence du Maroc.

13-19.01.00 - Italie

Le président sahraoui a participé au congrès du parti de la gauche démocratique (DS), qui s'est tenu à Turin du 13 au 16 janvier. Mohamed Abdelaziz a pris la parole devant le forum de politique internationale pour évoquer la lutte du peuple sahraoui.

17.01.00 - Référendum

La MINURSO publie la deuxième partie de la liste des électeurs potentiels. Sur les 51.220 requérants des trois groupes tribaux dits "contestés", 2.130 personnes ont été reconnues comme habilitées à voter. Ajoutés à la première liste de 84.251 votants, le nombre total des votants est de 86.381 sur près de 200.000 requérants auditionnés. La MINURSO a ouvert 14 centres pour recevoir les recours.

18.01.00 - Identification : étonnement et déception

Dans un communiqué, le gouvernement marocain fait état de son "étonnement et de sa déception". Il met en doute la procédure d'identification, qui n'aurait pas respecté "la neutralité, l'objectivité et l'équité". En particulier le rôle du témoignage oral aurait été "détourné" et le Front Polisario aurait "perturbé les travaux de la commission et influencé négativement ses délibérations". Le Maroc s'estime légitimé à déposer des recours et espère que les Nations unies les traiteront "avec impartialité et d'équité", "afin de restituer au processus toute sa crédibilité".

23.01.00 - ONU-Afrique

Durant leur mois de présidence du Conseil de sécurité, les Etats-Unis ont décidé d'organiser des réunions consacrées aux problèmes spécifiques à l'Afrique. Dans ce cadre le président sahraoui a adressé une lettre au président du Conseil, Richard Holbrooke, dans laquelle Mohamed Abdelaziz rappelle la situation au Sahara Occidental. Il estime que l'achèvement de l'identification est "un acquis essentiel" et qu'il n'y a aucune raison de reporter le vote (SPS).

23.01.00 - Italie

Le parti des Démocrates de Gauche, dans une résolution adoptée lors de son congrès à Turin, du 13-16.01.00, se dit préoccupé par le report répété du référendum, "essentiellement dû à la position intransigeante du gouvernement marocain", ainsi que par le dernier rapport de Kofi Annan et la dernière résolution du Conseil de sécurité, qui envisagent un délai de deux

Sommaire

Nouvelles du Sahara	p. 2
Suite	p. 19
Dossier de Presse	p. 4 à 13
Rapport du Secrétaire Général (S/2000/131) et commentaire	p.14 à p.15
L'indispensable engagement Européen	p.17 et p.18
Mariam Salek H'Mada en France	p.20

LA HONTE DE "MAROC-HEBDO"

Éditorial

L'hebdomadaire marocain Maroc Hebdo International, organe au service du Ministère de l'Intérieur surtout destiné aux lecteurs francophones à l'étranger, ne s'embarrasse pas de principes déontologiques !

Chaque semaine, le Sahara Occidental et la question sahraouie, sont l'occasion d'opérations de désinformation assez grossières.

Ainsi, dans son édition du 3 au 9 mars, l'hebdomadaire titre sur "La honte de l'Algérie" responsable des milliers de prisonniers marocains encore sur son territoire.

Comment oublier ces dizaines de prisonniers marocains libérés par le Front Polisario que le Maroc d'Hassan II a refusé de rapatrier pendant des années ?

Désinformation classique, le plus choquant est ailleurs.

Cet article sur les prisonniers marocains est illustré par la photographie de deux femmes sahraouies derrière des barreaux, la légende les désignant comme séquestrées marocaines du Front Polisario.

Ces deux femmes nous les connaissons si bien ! Cette photo aurait pu être prise dans le bagne marocain de Kalaat M'Gouna.

En fait, cette photo a été prise en Espagne dernièrement pour illustrer symboliquement leur ancienne situation de disparues au Maroc.

Ces deux femmes ont en effet été arrêtées en 1975 au Sahara Occidental.

L'une s'appelle Mamiya Houria Salek et l'autre Fatma Salek.

Elles avaient 12 et 16 ans lors de leur arrestation par les forces d'occupation marocaines.

Elles sont passées par les bagnes marocains de Agdz et de Kalaat m'Gouna dans le sud marocain.

Isolées, enfermées, elles ont été libérées en juin 1991 avec les 310 autres Sahraouis.

Revenues au Sahara occidental, elles réussissent à joindre l'île canarienne de Fuerteventura en novembre 1999 à bord de ces barques de fortune, les pateras.

Elles paient 4000 dihrams pour s'échapper.

Quelques jours plus tard se tenait la 25ème Conférence européenne de coordination du soutien au peuple sahraoui à Las Palmas (Canaries).

Toutes deux sont là pour témoigner des conditions de détention et de la vie du peuple sahraoui sous occupation marocaine.

Elles venaient de participer au mouvement du 22 septembre 1999 à El Aioun et leur vie était en danger.

Alors pour qui la honte.

Que Maroc Hebdo fasse un article sur les disparus sahraouis dans les bagnes, qu'il couvre les manifestations d'aujourd'hui dans les territoires dits Marocains.

La honte du Maroc est de refuser de voir une certaine réalité : celle de l'occupation d'un territoire qui souhaite être indépendant.

Sadia Ayata

DOSSIER DE PRESSE

La parole aux disparus sahraouis

A l'occasion de la conférence euroméditerranéenne sur la disparition, des familles de disparus originaires de Turquie, Libye, Egypte, Syrie, Maroc, Tunisie, Algérie, se sont retrouvées autour de la FIDH à Paris. Plusieurs sahraouis, membres et responsables de l'AFAPREDESA y étaient invités. A cette occasion, José GARCON a publié dans Libération du 11 février 2000 un interview de Khadir El Daoud.

*"Daoud, Sahraoui rayé du monde"
16 ans durant.*

*De retour des geôles marocaines,
il a dû tout réapprendre*

Quand en 1976, Daoud El Khadir a disparu du monde des vivants, il ne connaissait que la télévision en noir et blanc et pas l'ordinateur. Il avait laissé derrière lui "deux blocs, l'URSS, l'Amérique et la guerre froide". Seize ans plus tard, survivant que sa propre mère n'a pas reconnu avant qu'il lui montre une cicatrice d'enfant, il a dû, entre suivis psychique et médical, "s'accrocher, lire et écouter beaucoup pour se mettre à jour".

"Je n'en revenais pas quand on m'a dit qu'on était passé à côté d'un conflit mondial avec l'Irak". Entre temps, Daoud fut l'un de ces "disparus" sahraouis qu'Amnesty évalue encore à 500, mais que Rabat refuse de comptabiliser, évoquant la situation de guerre au Sahara Occidental.

Pour Daoud, tout a commencé une nuit de mars 1976 à Agadir quand trois hommes en civil fracassent sa porte. Bandeau sur les yeux - il le gardera six

mois - mains menottées derrière le dos, il est emmené dans un commissariat de police de la ville où "on le met avec les isolés" : quatre autres Sahraouis, dont son frère arrêté la veille. Daoud a 22 ans. C'est le temps du premier passage à tabac. "Juste pour établir une fiche de renseignements", avant de partir pour un long voyage en voiture. Il apprendra plus tard qu'il est désormais au centre Derb Moulay Cherif de Casablanca.

"Quand les yeux ne servent plus, on commence à voir avec les oreilles". Les portes des cellules qui claquent disent le nombre de détenus. Rasé, Daoud "doit oublier son nom et ne répondre que si on appelle son numéro le 82". La torture va durer sept jours. "Chacun pensait que sa colonne vertébrale allait se briser. Moi, je n'avais jamais imaginé qu'un homme puisse s'élever comme un avion avec l'électricité. J'ai demandé qu'on me tue. On m'a répondu "qu'ici, on ne tue pas les gens, qu'on les torture".

Il finit par reconnaître être un responsable étudiant du Polisario. Le début de son calvaire. Une avalanche de questions et six mois sous la torture lors de chaque opération militaire du Polisario. "On entendait les rires des enfants des policiers qui habitaient au-dessus, les chants des oiseaux et aussi les cris". Au septième mois, Daoud et dix détenus sont transférés dans un autre centre secret : Agdz, à 80 km de Ouarzazate. Ils y resteront cinq ans enfermés dans trois mètres sur deux. Après deux mois, ils sont si faibles qu'ils ne tiennent plus debout. "Nous avons commencé à marcher à quatre pattes". Les gardiens ajoutent quelques dattes, des lentilles et des fèves à leur ration, le temps de les retaper. En parlant à travers les murs, ils comprennent qu'ils sont environ 300, dont une majorité de Marocains. Certains mourront avant que Daoud soit transféré à Kalaat M'Gouna.

Onze ans, coupé du monde, torturé encore, sous-alimenté. "Avec les mois et la saleté, nos vêtements tombaient en lambeaux". On tue le temps par tous les moyens. "En se racontant les uns aux autres, puis en inventant quand on n'a plus rien à raconter".

En 1988, la nourriture s'améliore de quelques sardines et d'œufs : sous l'égide de l'ONU, Rabat et le Polisario viennent d'accepter un référendum sur le Sahara Occidental. Trois ans plus tard, en juin 1991, Daoud et ses codétenus apprennent leur prochaine libération. Elle sera précédée d'un séjour dans un complexe touristique. "Pour nous rendre présentables".

Arrivé en France en 1992 où il obtient le statut de réfugié politique, il n'a pas fait de demande d'indemnisation. "Si on veut arrêter les disparitions, les réparations matérielles doivent venir après la vérité et la justice. Pour l'instant, il n'a pas de travail, mais les amis, les associations humanitaires l'aident. Et il est heureux d'avoir publié, en 1999 (éditions Eric Koelher) : Pour mémoire, une petite brochure illustrée ". Je suis la preuve que les familles ne doivent jamais renoncer.



Un peuple otage se révolte

LES SAHRAOUISTOUJOURS EN RÉVOLTE LE MAROC IMPOSE L'ETAT DE SIEGE A SMARA ET EL AÏOUN

A la suite des événements sanglants qui ont eu lieu à El Aïoun en septembre 1999 plusieurs dizaines de personnes ont été arrêtées. Sous la pression des familles certaines ont été libérées mais d'autres sont toujours détenues.

Enlevés le 6 décembre 1999, Brahim LAGHZAL (Brahim Ould Baba) Cheikh KHAYA (Cheikh Abdelaziz Ould Abdallah Ould Ali), Laarbi MASSOUDI (Laärbi Ould Saïd Ould Boujemaa) sont incarcérés à la prison d'INEZGANE près d'Agadir en attente de leur jugement.

Le Sous-Officier BIBITOU HAMDÏ OULD BELKHEIR du 42ème bataillon et encadrant militaire au camp de SMARA a été enlevé courant décembre 1999 à AMGALA et embarqué à bord d'un hélicoptère de la sécurité militaire marocaine pour une destination inconnue. Sa famille est sans nouvelle depuis cette date. Elle a déposé plainte auprès du Procureur du tribunal d'EL AÏOUN le 24 décembre 1999.

Depuis début février les étudiants sahraouis à Rabat, Casablanca, Agadir, et Marrakech ont organisé diverses manifestations pour protester contre la répression qui s'exerce à l'encontre de la population sahraouie tant dans les territoires occupés du Sahara Occidental qu'au Maroc et commémorer le 24ème anniversaire de la proclamation de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD).

De plus, selon le quotidien espagnol " El País ", le 1er mars les lycéens de Smara très vite rejoints par la population, envahissaient pendant près de dix heures les rues de cette ville pour réclamer la libération des détenus arrêtés suite aux événements de septembre à El Aïoun.

Des heurts violents avec les forces d'occupation marocaines ont eu lieu, un fourgon de police a été incendié et plusieurs bâtiments de l'administration marocaine ont été attaqués, 56 personnes, dont 27 femmes ont été blessées. Des militaires en provenance du Maroc sont venus renforcer les forces d'intervention déjà présentes sur place pour mettre fin à ces manifestations. Depuis, les véhicules de l'armée dotés de hauts parleurs sillonnent la ville appelant la population à rester chez elle toute lumière éteinte sous peine d'arrestation. Toujours selon le même journal, dès le 3 mars des renforts militaires étaient dépêchés à El Aïoun. Malgré ces précautions le 4 mars à 17 heures plusieurs dizaines de lycéens manifestaient sur la route qui conduit à Smara en soutien aux événements qui avaient eu lieu quatre jours plus tôt dans cette ville.

Plusieurs centaines de personnes de tout âge et de toute condition parmi lesquelles beaucoup de femmes et d'enfants rejoignaient les manifestants, brandissant le drapeau de la RASD, et lançant des slogans contre l'occupation marocaine. Après avoir manifesté à travers les rues principales de la ville, réclamant la libération des prisonniers, le cortège

rejoignait la place " Edchera " où est édifié le luxueux hôtel " la marche verte ". Selon " El País " un camion marocain a été incendié et une voiture de police renversée.

Le quotidien précise que cette manifestation a été violemment réprimée par la police et l'armée marocaine et que des dizaines de personnes ont été arrêtées.

L'Association des Amis de la République Arabe sahraouie Démocratique dénonce une nouvelle fois, la " chape de plomb " qui prévaut en France quant au sort réservé par les forces d'occupation marocaines à l'encontre de la population sahraouie.

Elle appelle l'ensemble des associations de défenses des droits de l'homme à se joindre à elle pour dénoncer cet état de fait et exiger des Instances Internationales la protection de cette population. Elle réaffirme son soutien plein et entier à la population sahraouie dans son combat pour l'indépendance.

*Communiqué de presse de l'AARASD
le 8 mars 2000*

**LAS DE :
CETTE VIE OU
LES BOTTES
FONT LA LOI**





Photo Elisabeth MULLER

Août 1999, dans un des campements de Tindouf, ces enfants pourront-ils enfin retrouver leur terre ?

Deux reportages en direct

UNE CORRESPONDANCE DE JACQUES PERROT EN REPORTAGE A TINDOUF

(parue dans OUEST FRANCE du 10 février 2000)

En plein désert de sable algérien, à la frontière avec le Maroc, Khatri montre l'étendue des camps de Tindouf. Dans ces tentes et maisons de terre, 180.000 réfugiés attendent le bon vouloir de la communauté internationale pour pouvoir retourner dans leur pays. Chassés du Sahara occidental par les troupes d'Hassan II, il y a vingt-cinq ans, ces Sahraouis ont trouvé asile en Algérie la voisine rivale du Maroc.

"Notre pays est le dernier territoire non décolonisé d'Afrique", rappelle Khatri, qui est né dans les camps./..

Le nouveau roi Mohamed VI reprend à son compte la politique de son père. Confronté à d'autres défis internes et s'appuyant sur le nationalisme marocain envers les "provinces du Sud", le roi a seulement annoncé la création d'une Assemblée régionale

du Sahara Occidental où, pour la première fois, des Sahraouis seraient élus.

"Selon les chiffres de l'Onu, le Maroc a déjà perdu le référendum", observe M'hamed Khaddad, le coordinateur du Front Polisario avec la Minurso. D'où les efforts du royaume chérifien auprès de ses alliés sur la scène internationale: l'Espagne, et surtout la France, membre permanent du Conseil de sécurité. Les États-Unis ont adopté, jusqu'à présent, une attitude plus légaliste: appliquer les accords de paix est, pour Washington, le meilleur moyen de favoriser la stabilité au Maghreb./..

La paix des sables menacées

Les réactions du Front Polisario semblent leur donner raison. Le 1er février, le Premier ministre de ce gouvernement

en exil a annoncé le renforcement de l'Armée nationale "avec tous les moyens matériels et humains" et la reprise de l'instruction militaire. Peu avant, le Ministre des Affaires Etrangères, Mohamed Ould Salek, en treillis et arborant un cigare, avait déclaré : "Si le référendum n'a pas lieu cette année, nous reprendrons les armes". Pour un député sahraoui, "la lutte armée est aujourd'hui le seul moyen d'accélérer la tenue du vote". Reste à savoir quel soutien militaire l'Algérie est encore prête à leur accorder.

Les réfugiés du Sahara sont bardés de patience, mais jusqu'à quel point ?

Attachés à la "légalité" internationale - ce mot est sur toutes les lèvres - ils connaissent le prix de la guerre./..

Le malaise des "Sahraouis marocains"

DANS SON EDITION DU 3 JANVIER 2000,
LE FIGARO PUBLIE L'ARTICLE DE THIERRY OBERLE
SON ENVOYE SPECIAL A LÂAYOUNE (EL AYOON)

Depuis le départ des Espagnols en 1974, les autochtones sont les uniques perdants du dernier conflit de l'ère de la décolonisation.

Avec ses toits de tôle ondulée, ses tentes de nomades, ses échoppes de fortune et son économie parallèle, le "campement de l'unité" ressemble à n'importe quel camp de réfugiés de la planète. Si ce n'est que les trente mille Sahraouis de ce bidonville sont chez eux. Chassés par la guerre, ils ont finalement planté leurs piquets à Lâayoune au lendemain de la signature du cessez-le-feu signé en 1991 entre le Front Polisario et le Maroc.

Pro-Marocains, ils ont cru à la propagande de Rabat et aux promesses des Nations Unies et sont venus pour voter contre l'indépendance. Mais le référendum tant vanté était un mirage. Sans cesse repoussé, le scrutin d'auto-détermination ne se tiendra sans doute jamais. Et la capitale des "provinces du Sud", construite pour établir le caractère irrémédiable de la marocanité du Sahara s'est développée sans eux.

Leur sort est à peine plus enviable que celui des déplacés de Tindouf, relégués sous le contrôle du Front Polisario, dans des camps perfusés par l'Union européenne du côté algérien du mur de défense coupant le désert en deux.

Citoyens de seconde zone dans leur propre pays, les Sahraouis des tribus

sédentarisées du "campement de l'unité" ont cessé de rêver. Les nuits de pleine lune, lorsque les habitants motorisés partent se ressourcer dans la solitude des grands espaces, ils végètent dans leurs baraques.

Sous le règne d'Hassan II, les guides officiels du ministère de l'intérieur, tour-opérateurs des visites d'étrangers dans la coquette cité moderne surgie des sables du désert, évitaient soigneusement le camp et sa population de parias.



Photo Alain SZCUCZYNSKI

Les Sahraouies enfin rassemblées pourront-elles un jour tisser les fils de leur indépendance et de leur avenir ?

A Lâayoune, les emplois de fonctionnaires ou d'ouvriers dans les usines de congélation de poissons ne sont pas pour les Sahraouis.

L'Etat leur préfère les gens du Nord plus sûrs et dévoués. Les patrons des ports les trouvent "trop fainéants".

Depuis le départ des Espagnols qui ont abandonné en 1974 un territoire de la taille de la moitié de la France, les autochtones sont les uniques perdants du dernier conflit de l'ère de la décolonisation.

"Nous avons été marginalisés par Rabat" affirme Rachid, un étudiant, "la politique sécuritaire nous a rendus schizophrènes.

On nous martelait que nous étions marocains et en même temps les

policiers fabriquaient des milices composées de voyous pour nous agresser.

Nous avons peur de penser à notre manière de nous exprimer", poursuit-il.

Le référendum au Sahara Occidental aura-t-il lieu ?

DANS LA PRESSE EN DECEMBRE - JANVIER - FEVRIER, EN REACTION AUX RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES, LES POINTS DE VUE SONT PLUTÔT PESSIMISTES. LES DIFFICULTES SONT SOULIGNEES, CEPENDANT CERTAINS ARTICLES COMMENCENT A PRENDRE ACTE D'UN POSSIBLE VOTE MASSIF EN FAVEUR DE L'INDEPENDANCE.

Jean-Pierre TUQUOI dans le quotidien Le Monde met à jour toutes les solutions envisagées sans négliger la solution la plus évidente : référendum et indépendance de la RASD.

LE RÉFÉRENDUM sur l'avenir du Sahara occidental n'aura jamais lieu. Ce qui n'était jusqu'ici qu'une conviction partagée par nombre de diplomates et d'universitaires est devenu une quasi-certitude après les déclarations du ministre marocain de l'intérieur, Ahmed El Midaoui, mardi 18 janvier, à Laâyoune, la "capitale" historique du Sahara Occidental.

Le nouvel homme fort de l'administration marocaine, successeur de Driss Basri, a été on ne peut plus clair. Le Maroc, a-t-il dit, reste attaché à l'organisation d'un référendum qui, sous l'égide de l'ONU, permettra aux populations locales de cette ancienne colonie espagnole de décider de leur avenir : indépendance ou rattachement au royaume du Maroc. Mais, a-t-il ajouté, "nous refuserons l'organisation de cette consultation" si la participation n'est pas garantie à toutes les tribus considérées comme sahraouies par Rabat. Or, en campant sur cette position, M. El Midaoui sait qu'il rend impossible tout référendum.

Celle-ci coïncide avec la publication, deux jours auparavant, par les services de l'ONU de nouveaux chiffres concernant le corps électoral sahraoui. Ces résultats, très éloignés de ceux qu'espéraient les Marocains, expliquent la mise en garde du ministre, assortie d'une déclaration officielle faisant état de la "déception" et de "l'étonnement" de Rabat.

Les Marocains ne cachent pas qu'ils n'accepteront de référendum que s'ils ont l'assurance qu'une majorité du corps électoral votera en faveur du rattachement au royaume des "provinces du Sud".

Avec les chiffres publiés jusqu'ici par l'ONU, de l'avis des spécialistes, les indépendantistes l'emporteront.

Pour éviter une défaite annoncée, Rabat a encouragé des dizaines de milliers de Sahraouis "pro-marocains" à présenter des recours devant l'ONU. Mais leur nombre est tel que le référendum normalement prévu pour juillet 2000 risque de devoir être repoussé

à 2002, voire au-delà, de l'aveu même de l'ONU.

En fait, les Marocains jouent la montre dans les "provinces du Sud", étant convaincus que la communauté internationale finira par prendre acte d'une occupation civile et militaire qui dure depuis plus d'une génération.

L'inertie des Occidentaux, la frilosité de l'ONU semblent donner raison aux Marocains.

Mais rien ne dit que les Sahraouis du Front Polisario ne reprendront pas les hostilités s'ils voient se perdre dans les sables les promesses d'une consultation électorale promise par la communauté internationale mais sans cesse reportée depuis 1991.

Pour éviter le retour de la guerre, deux pistes mériteraient d'être explorées, soulignent dans le numéro de janvier de la revue Etudes deux chercheurs, Rémy Leveau et Khadija Mohsen-Finan. La première consisterait à mettre provisoirement le Sahara occidental sous tutelle sur le modèle balkanique. Les Etats-Unis, l'Algérie, l'Espagne, la France, la Mauritanie pourraient constituer un groupe de contact chargé de fournir les troupes d'interposition sur place et de financer une aide au développement.

Seconde possibilité: accorder l'autonomie des provinces sahariennes sur le modèle de la Catalogne ou de l'Andalousie, en associant aux responsabilités "ceux qui constituent les cadres dirigeants du Polisario". C'est également la piste que privilégie l'ancien exilé Abraham Serfaty lorsque, après avoir défendu le principe "autodétermination", il parle aujourd'hui d'un Sahara "dans la mouvance marocaine". Faut-il voir dans la commission royale, chargée à l'automne par Mohammed VI de préparer des élections locales au Sahara occidental, le laboratoire de cette autonomie incertaine ?



Photo Alain SZCUCZYNSKI

Le Monde
Dimanche 30
Lundi 31 janvier 2000



*François SOUDAN, dans la livraison
du 1er au 7 février de Jeune Afrique fait
également un point de situation
après la publication des listes de votants
et comme Jean-Pierre TUQUOI,
constate que le Maroc
"joue la montre avec ténacité".*

Rabat, fin janvier. Un air frais d'hiver et de liberté flotte sur la capitale marocaine. Six mois après l'avènement de Mohammed VI, alors qu'entre l'hôtel Ritz à Paris, et les pistes enneigées de Courchevel le nouveau souverain prend un repos mérité, ses sujets réapprennent à parler./..

Orphelin, Driss Basri l'est à un autre titre. En quelques semaines, l'essentiel de sa politique saharienne a été balayé, dans la forme si ce n'est dans le fond. Certes, le "noyau dur" de la marocanité du Sahara occidental demeure intact : il est hors de question de transiger sur ce point, ni d'envisager une réduction des effectifs des Forces armées royales - deux cent mille hommes actuellement, contre soixante mille au début du conflit, il y a vingt-cinq ans - dont la charge budgétaire" est depuis longtemps intégrée", dit-on à Rabat.

Les relations avec l'Algérie étant ce qu'elles sont - médiocres - on envisage même une possible reprise des

incursions du Front Polisario avec sérénité : "Ils pourront toujours franchir le mur, explique un officier, mais le piège du mur, c'est d'en revenir vivant après l'avoir franchi."

En attendant, le Maroc joue la montre avec ténacité.

La Commission d'identification de la Minurso fait-elle savoir qu'elle n'a retenu, parmi les Sahraouis marocains désireux d'intégrer le corps électoral en vue du référendum, que 4 % des postulants ? Qu'à cela ne tienne. Les quarante-huit mille candidats écartés feront tous appel.

A raison de trente minutes par cas, l'examen prendra bien deux ans. Habilement, après que les émeutes de Laayoune, en septembre dernier, eurent démontré que la politique sécuritaire mise en œuvre par Basri n'avait fait qu'exacerber les sentiments nationalistes de certaines tribus, le Palais a inondé le territoire d'un flot de libertés.

Les cent fleurs de la chicaya sahraouie s'épanouissent au sud de l'Oued Draa, à l'image de ces téléphones portables, hier de facto interdits, aujourd'hui dans les poches de toutes les djellabas.

Au Sahara comme ailleurs au Maroc, la grande rééducation d'un peuple traumatisé s'opère sous anesthésie. Celle que procure une liberté grisante, octroyée par un roi courageux, idolâtré parfois au-delà du raisonnable. Mais lorsque se sera dissipé l'effet de ce chloroforme-là, que les politologues appellent "état de grâce", les vrais problèmes - justice sociale, éducation, pauvreté... - ressurgiront, intacts, effrayants. Avec, simplement, des hommes neufs et de bonne volonté pour les affronter. Ce qui, il est vrai, n'est pas rien.

Plusieurs revues publient des articles sur la situation et l'application du Référendum.

- la lettre de la Fondation
n° 11 - janvier 2000
Article de Afifa Karmous

- la lettre du CITIM
(centre d'information pour le développement) CAEN n° 17

- le Maroc de Mohammed VI : l'aube
d'une ère nouvelle ?
Micheline DUMONT

- Suharto et Hassan II "partis" : et
après ... ?
Mireille BRUN

Les Sahraouis et le Maghreb

plus risqué que le premier, réside dans l'évolution de la place des militaires au sein de la monarchie.

Après le règlement du conflit, quel sera en effet le rôle des FAR (Forces armées royales) ? La seule raison officielle de la présence de l'armée dans la région était, depuis le début du conflit, de "récupérer les territoires spoliés". La manière dont il sera réglé pourrait susciter un sentiment d'humiliation chez les militaires et les inciter à jouer un rôle politique. Un tel scénario, que Mohamed VI ne peut négliger dans la mesure où l'armée est sans doute l'institution qu'il connaît le mieux, replongerait le Maroc dans les sombres années 1971 et 1972, où, par deux fois, les militaires avaient tenté de s'emparer du pouvoir en éliminant le roi. C'était précisément pour l'éloigner du champ politique que Hassan II avait habilement cantonné l'armée au Sahara./..

Le troisième enjeu est sans doute le plus important et le plus pressant. Il concerne le **positionnement du Palais lui-même dans sa tentative de sortie de crise**, dans un contexte caractérisé par des disparités régionales et des tensions sociales importantes. Outre l'éviction de Driss Basri et la création de la Commission royale, la volonté, de la part du Palais, d'assurer un contrôle direct et exclusif sur la gestion de ce dossier est illustrée par la nomination, par le roi, du nouvel ambassadeur auprès de la Minurso, Mohamed Loulichki, en remplacement de Mohamed Azmi, homme lige de Basri.

Ces dispositions ont été prises à la suite de manifestations de Sahraouis à Laayoun: à la fin du mois de septembre 1999, la ville a connu une semaine de violences policières à l'encontre d'étudiants sahraouis qui revendiquaient une augmentation de leur bourse et une

DEUX REVUES PRESTIGIEUSES, POLITIQUE AFRICAINE ET ETUDES S'INTERESSENT AU SAHARA OCCIDENTAL A LA LUMIERE DE LA RECENTE ACTUALITE REGIONALE.

La revue Politique Africaine, dans son numéro de décembre 1999, ouvre ses colonnes à Khadija Mohsen-Finan, universitaire, auteur d'un ouvrage sur le Sahara Occidental, plutôt connue pour des positions favorables aux thèses marocaines. L'article analyse le problème à l'épreuve de la nouvelle donne régionale tant en Algérie qu'au Maroc.

Les changements intervenus au Maghreb durant l'année 1999, avec l'arrivée de Abdelaziz Bouteflika à la tête de l'État algérien, la brusque disparition de Hassan II et la disgrâce du ministre marocain de l'intérieur, qui avait la haute main sur le dossier du Sahara, auront-ils des incidences sur le règlement de ce conflit ? Si le discours officiel des exécutifs marocain et algérien paraît s'inscrire dans le sens du maintien de la ligne référendaire, de nombreux indices augurent, une fois de plus, d'un ajournement de l'organisation d'une consultation de la population. Au Maroc, en effet, après avoir constitué un enjeu de l'alternance, le règlement de cette question pourrait être une opportunité pour le jeune Mohamed VI d'affirmer son pouvoir. En Algérie, par ailleurs, où la question du Sahara a traditionnellement été placée au centre des luttes d'influences, ce dossier s'inscrit aujourd'hui dans le cadre d'une volonté de distanciation que tente d'instaurer le chef de l'État entre la présidence de la République et l'institution militaire.

Mais, parallèlement à cette instrumentalisation interne du conflit, les conceptions que peuvent avoir du référendum le Maroc et le Front Polisario continuent de diverger et ne cessent d'amplifier les difficultés rencontrées par la Commission d'identification de la Minurso (Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara).

Quelle que soit l'évolution de la configuration régionale il reste certain qu'aucune partie ne transigera sur l'issue du conflit, chacun ayant trop à perdre et aucune n'étant suffisamment affaiblie pour abdiquer./..

Autant dire que le problème reste entier, et les différents échecs à l'organisation de ce référendum sont peut-être le signe que ce mode de règlement n'est pas le plus approprié et qu'il convient de trouver d'autres issues, acceptables par tous, à un conflit qui constitue la dernière lutte de décolonisation sur le continent africain.

Le deuxième enjeu, incontestablement



Photo François DECAENS

Le thé

amélioration de leurs conditions de transport. Ces manifestations furent réprimées avec la plus grande violence par la police marocaine, sous les ordres de l'ancien ministre de l'intérieur. L'événement fut récupéré par la monarchie qui dépêcha au Sahara une délégation, composée de plusieurs ministres, afin d'"écouter et rassurer les Sahraouis". Le roi a même promis à cette occasion une "enveloppe budgétaire" pour lutter contre le chômage dans cette région.

Si Mohamed VI a multiplié les signes en direction des Sahraouis, la monarchie ne peut se montrer plus généreuse sans prendre le risque d'aggraver les dissensions entre les différentes régions du royaume./..

Ces événements ont également révélé une modification des perceptions, non seulement au sein de la classe politique, mais aussi au sein de la population. Le discours a radicalement changé au Maroc: on ne parle plus de référendum confirmatif mais de référendum tout court; et, surtout, **les Marocains réalisent ouvertement qu'il n'est pas du tout évident pour eux de le "gagner"**.

En bref, un certain sentiment d'échec se développe à ce sujet. Pour l'heure, le Palais ne semble pas avoir de proposition alternative à faire au Front Polisario; il sera peut-être tenté de conserver le statu quo en accablant, d'une part, la Minurso et, d'autre part, la gestion passée de Basri, et en les rendant responsables du choix référendaire. En abandonnant l'idée d'un référendum, Mohamed VI pourrait paradoxalement passer pour un roi moins "légaliste" que son père, mais ce serait, aux yeux des Marocains, un moindre mal en comparaison avec la perte du Sahara. Cependant, en optant pour la solution du moindre mal, Rabat continue de donner l'occasion à l'Algérie de lui contester son contrôle sur le Sahara./..

Aujourd'hui, le Maroc refuse d'accepter un corps électoral réduit aux 75.000 Sahraouis recensés en 1974 et évoque, notamment par la voie de son représentant auprès de l'Onu, Ahmed Snoussi, les "dizaines de milliers de candidats injustement éliminés". Pour Rabat, cette situation conduit à redouter un référendum "peu démocratique et très peu équitable". De fait, si ces listes venaient à être définitives, la monarchie serait de moins en moins assurée de l'aspect confirmatif de la consultation. En outre, le référendum ne peut concrètement se tenir avant 2003 en raison de problèmes pratiques tels que l'introduction de recours (75.000 recours ont déjà été déposés) ou la nécessité

d'apporter des preuves en fonction des critères choisis par l'Onu (43.000 Sahraouis doivent encore le faire sur un total de 147.000 Sahraouis identifiés par l'Onu). Le Front Polisario, lui, reste vigilant quant à une "marocanisation" du corps électoral qui diminuerait ses chances de succès. Ces différents éléments montrent que, une fois de plus, le conflit semble s'enliser dans des questions de listes électorales qui donnent lieu à des surenchères de la part des belligérants chaque fois que les échéances sont proches.

Cette situation quasi inextricable peut s'expliquer par trois éléments précis. En premier lieu, en acceptant tardivement, en 1981, l'idée d'une consultation référendaire sur l'avenir du territoire, les Marocains pensaient pouvoir exercer un contrôle étroit sur la composition du corps électoral en opérant, notamment, un déplacement des populations du Sud marocain vers les centres de vote. En deuxième lieu, il est difficile, sinon impossible de définir ce qu'est un Sahraoui dans le contexte actuel. En troisième et dernier lieu, les différents plans destinés à régler ce conflit n'ont pas pris en compte tous les aspects de la question, notamment celui des réfugiés, qui se pose aujourd'hui avec acuité.

En effet, le rapatriement de quelque 40.000 ou 50.000 Sahraouis réfugiés à Tindouf est hautement problématique pour le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), dans la mesure où le coût de leur déplacement et de leur installation n'a pas été prévu dans le plan de règlement du conflit.

Compte tenu de ces facteurs, il paraît probable que, tant que chacune des parties sera susceptible de voir sa victoire compromise, elle pourra, de manière tactique, remettre en cause la composition des listes. La prise de conscience des risques (stabilité interne du Maroc mais aussi de l'Algérie) entraînés par une absence de solution a certainement poussé des acteurs extérieurs comme les États-Unis à s'investir dans une recherche de sortie de crise. Pour l'heure, la solution reste difficile à trouver, même s'il semble désormais probable que le référendum ne sera pas organisé rapidement et que, s'il était tenu, il consacrerait une situation caractérisée sans ambivalence par un vainqueur et un vaincu.

L'idée d'une troisième voie, qui aurait le mérite d'éviter une situation aussi inacceptable pour l'une des parties et que les Marocains avaient caressée il y a quelque temps, pourrait cependant paraître insuffisante aux yeux des Sahraouis.

Ces derniers disposent en effet de deux nouveaux atouts: d'une part, leur tuteur algérien a retrouvé sa place au plan régional et international et, d'autre part, **le comptage de la Commission d'identification ne leur est pas défavorable.**

Mais si cette troisième voie, qui correspond finalement à une autonomie réduite pour les Sahraouis, paraît peu convaincante à ces derniers, elle peut également fragiliser le pouvoir de Mohamed VI. La difficulté à trouver une solution à ce conflit explique l'anticipation de certains Sahraouis qui s'installent au Maroc, ou encore en Mauritanie.



La Revue Etudes propose une reprise assez voisine de l'article publié le mois précédant par la Revue Politique Africaine. La conclusion de l'article que nous reproduisons propose une sortie de crise sur le modèle balkanique, nouvelle formule réactualisée de la troisième voie qui, sous couvert d'une solution politique, dénie le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Une sortie de crise sur le modèle balkanique ?

L'idée d'une transposition du modèle balkanique sur le conflit du Sahara Occidental peut paraître incongrue et inappropriée. Elle mérite cependant qu'on s'y arrête un peu plus longuement. L'on se trouve en effet dans une situation où il faut concilier la souveraineté formelle d'un Etat et l'autonomie réelle d'une population qui a besoin d'affirmer son droit à l'indépendance pour accepter des contraintes draconiennes sur sa souveraineté, soit même d'y renoncer au bénéfice d'une très large autonomie. Hassan II avait pu exprimer à sa façon



Photo Alain SZCUCZYNSKI

ces données lorsqu'il déclarait que, en dehors du timbre et du drapeau, tout était négociable. Au quotidien, les habitants du Sahara ne voyaient certes guère de différences dans leurs rapports avec le Makhzen et la bureaucratie marocaine, mais on pouvait penser que, de façon abstraite, à partir du moment où la souveraineté marocaine serait reconnue internationalement, des aménagements seraient possibles.

C'était un chèque en blanc, que les cas précédents d'incorporation au Maroc d'entités ayant une autre tradition culturelle, économique ou administrative (Tanger, 1957, zone de protectorat espagnol, 1957, Rio de Oro, 19581 - Sahara Occidental, 1975), ne permettaient guère d'interpréter dans le sens évoqué par le souverain.

En fait, depuis la période des débuts de la décolonisation, le contexte international a évolué : l'affirmation de la souveraineté des nouveaux Etats se construisait comme une sorte de pouvoir légitime sur la destruction de l'autorité de l'ancien colonisateur. Tout particularisme, toute revendication d'autonomie apparaissaient alors comme une sorte de complot par nature illégitime, soupçonné d'être soutenu par des acteurs réactionnaires à la solde de l'étranger, ou voulant défendre des traditions prémodernes à caractère religieux ou féodal.

Depuis lors, les demandes d'autonomie ou d'indépendance de groupes construisant leur identité à partir d'un projet politique, culturel ou religieux se sont multipliées et le système international a appris à bricoler quelques constructions collectives visant, à la fois : à éviter la multiplication des micro-Etats, à contrôler les violences ou les exclusions organisées pour rendre les groupes sociaux homogènes, à ne pas trop

remettre en cause le principe de la souveraineté des Etats, tout en les empêchant de martyriser leurs populations minoritaires.

Qu'il s'agisse de l'évolution de l'auto-nomie palestinienne, de la Bosnie ou du Kosovo, on voit se mettre en place, avec ou sans droit d'ingérence, des formules de tutelle.

Elles associent les Etats-Unis, directement ou par l'intermédiaire de l'OTAN ou des Nations Unies, des groupes de contacts composés de pays de la région, ou de pays particulièrement intéressés au retour ou au maintien de la paix, qui pourront être sollicités pour l'envoi de troupes d'interposition ou l'apport d'aide au développement.

Peut-on penser qu'une telle formule serait susceptible de s'appliquer à la crise du Sahara Occidental ?

Les Etats-Unis sont déjà largement engagés, du fait de l'arbitrage de James Baker, et la présence du président Clinton aux funérailles de Hassan II marque leur intérêt pour un déroulement serein de la succession marocaine.

Leur souci d'étendre le champ d'intervention de l'OTAN peut les amener à considérer l'armée marocaine comme un relais régional dans une politique de stabilisation.

Cela implique que le Maroc ne soit pas engagé dans des conflits régionaux, notamment avec l'Algérie. Par ailleurs, les sociétés de services et les opérateurs pétroliers américains sont suffisamment engagés dans le développement des ressources pétrolières et gazeuses de l'Algérie pour souhaiter la réduction des conflits régionaux.

Mais, dans ce type de problème, les Etats-Unis n'ont pas intérêt à intervenir seuls, Sous une forme ou une autre, la formule du groupe de contacts composé de pays susceptibles de coopérer à la stabilisation de la région, en éliminant le recours à la violence et en apportant leur soutien aux projets de développement, leur sera nécessaire. L'Algérie, l'Espagne, la France, la Mauritanie peuvent être sollicitées pour des raisons diverses et complémentaires.

L'objectif de sortie de crise suppose une part d'ambiguïté, l'une des parties raisonnant en fonction d'un projet

d'indépendance soumise alors à de multiples tutelles et contraintes, qui ne sauraient constituer une pleine souveraineté.

Une autre solution serait l'autonomie à l'intérieur du Maroc, comparable au mode de fonctionnement de la Catalogne ou de l'Andalousie, avec une association aux responsabilités de ceux qui constituent les cadres dirigeants extérieurs, civils et militaires, du Polisario.

Pour qu'un tel schéma soit valable, il faudrait qu'il puisse en partie convenir - pour des raisons différentes - aux adversaires actuels, afin d'éviter des impasses du type conférence de Rambouillet.

On en est encore lointain en ce qui concerne la crise du Sahara Occidental, mais de nouveaux acteurs, tels que Mohamed VI ou le président Bouteflika, ont manifesté leur intérêt pour une approche différente du problème. S'ils s'engagent dans cette voie, ils peuvent compter sur des soutiens extérieurs importants.

Pour dire les choses autrement, ils ne bénéficieraient pas de ces soutiens diplomatiques et financiers s'ils choisissaient le conflit.

Ils se soumettraient alors aussi au contrôle des éléments les plus répressifs de leur propre système interne, réduisant par là même leur marge d'autonomie dans les commencements d'un pouvoir qui cherche à se repositionner aussi bien dans le champ interne que sur le plan régional.

Peut-on dire que le cas du Sahara Occidental se banalise dans un nouveau cadre de solutions des conflits où "l'appel d'Empire" s'adresse avant tout aux Etats-Unis ou aux institutions qui en dépendent ? Non sans difficultés, cet engagement est le seul crédible pour supprimer le recours à la violence. Mais les Etats-Unis ne souhaitent pas engager démesurément leurs forces, et encore moins leur capacité d'aide - il leur faut donc trouver des associés et des relais acceptant de prendre en charge les politiques de prospérité et de mise à niveau qu'impliquent les "appels d'Empire", afin d'assurer, par le biais des élites, l'acquiescement des populations concernées. Ce sera la tâche des Européens ou des monarchies pétrolières, qui, par l'intermédiaire des Nations Unies, pourront être plus facilement mobilisées. La Russie n'a pas de motifs, comme dans les Balkans, pour bloquer un règlement qui aura de toute façon besoin de l'appui algérien pour être mis en œuvre.

L'impartialité de l'ONU à nouveau à l'épreuve ?

*La Croix ouvre ses colonnes à Martine de FROBERVILLE
à la veille de l'an 2000 qui, à cette occasion,
renouvelle la question-titre de son ouvrage
"L'impartialité de l'ONU à l'épreuve ?".*

La décolonisation du Timor Oriental vient de s'achever avec l'indépendance du territoire. Celle du Sahara Occidental devrait être réglée à l'issue d'un référendum d'autodétermination des Sahraouis prévu par l'ONU en juillet 2000.

Les questions timoraise et sahraouie se ressemblent.

Dans les deux cas, la puissance coloniale - le Portugal pour le Timor et l'Espagne pour le Sahara - s'est retirée sans que soit menée à terme le processus de décolonisation.

Cet "abandon" a débouché sur une nouvelle colonisation par des puissances voisines : l'armée marocaine pénètre au Sahara le 30 octobre 1975 avant même la "marche verte" organisée par Hassan II ; l'Indonésie s'empare du Timor Oriental le 7 décembre 1975. Dans un contexte de guerre froide, les protestations des Nations Unies s'avèrent aussi timides qu'inefficaces. Pendant près d'un quart de siècle, le droit international est foulé dans une indifférence quasi générale.

L'analogie des deux questions est telle que le règlement de l'une, celle de Timor-Est, à l'issue de la consultation du 30 août dernier, met l'ONU dans l'obligation de mener à bien celui de l'autre, celle du Sahara Occidental, l'année prochaine. A charge pour la communauté internationale de tirer les leçons de l'affaire timoraise afin d'éviter un nouveau bain de sang !

Au Maroc, depuis l'avènement de Mohammed VI, des réformes sont à

l'œuvre. Au Sahara Occidental, la violente répression, par la police et des milices marocaines, de manifestations pacifiques fin septembre, donne lieu à des changements immédiats au détriment des services de sécurité. Puis, Driss BASRI, le tout-puissant ministre de l'intérieur, qui gère seul avec Hassan II depuis vingt ans le dossier sahraoui, est lui-même limogé le 9 novembre.



Photo Alain SZCUCZINSKI

Pourtant, rien n'a fondamentalement changé. Sur l'ensemble du territoire est décrété l'état d'exception.

La presse et l'organisation marocaine des droits de l'homme rendues sur place dénoncent "les séquestrations arbitraires, les tortures et les violations de domiciles".

Enfin, à ce jour, rien n'indique que la dernière manœuvre dilatoire de Driss BASRI pour retarder le référendum onusien attendu depuis 1992 - l'avalanche de recours introduits à la liste des votants établie par la mission de l'ONU - va être écartée.

On ne prend pas le chemin. Rabat a annoncé vouloir reculer le référendum à 2002, soit deux ans plus tard que prévu.

Plus spectaculaire, en revanche, est la salve de critiques dans la presse marocaine sur la gestion de la question depuis deux décennies.

Le mythe d'une prétendue volonté des Sahraouis d'être intégrés au Maroc vole en éclat.

De son côté, le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi ANNAN, fait état en toute clarté, de la crainte des réfugiés sahraouis à la perspective d'être, dans ce contexte, rapatriés dans leur patrie occupée.

Pour le prix Nobel de la Paix timorais, José Ramos HORTA, Mohammed VI doit tirer les leçons du Timor. Il est encore temps pour lui d'accepter la solution du droit, un référendum "libre et régulier" au Sahara Occidental, la seule voie pour éviter le déshonneur estime-t-il.

Non seulement le Maroc n'a rien à craindre d'un Etat sahraoui indépendant, mais il a bien plus à gagner d'une coopération fructueuse avec un tel futur voisin que d'une intégration brutale qui s'est révélée après un quart de siècle aussi inopérante que ruineuse.

Du règlement honnête de cette question dépendant aussi, pour une bonne part, l'entente cordiale algéro-marocaine espérée et l'union tant attendue du Maghreb.

A la lumière des circonstances nouvelles, la communauté internationale va-t-elle fermement résister à tout attermoiement ?

Le référendum d'autodétermination du peuple sahraoui sera-t-il organisé en toute régularité comme prévu avant la fin 2000 ? L'impartialité de l'ONU est à l'épreuve.

La Croix - 29 décembre 1999

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA SITUATION CONCERNANT LE SAHARA OCCIDENTAL

COMMENTAIRE

Distr.GÉNÉRALE

S/2000/131

17 février 2000

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

II. FAITS NOUVEAUX SURVENUS PENDANT LA PERIODE A L'EXAMEN

4. Le Front POLISARIO a continué de se déclarer préoccupé par les retards dus au grand nombre de recours prévus à l'issue de la publication de la deuxième partie de la liste provisoire d'électeurs qui viendront s'ajouter aux 79.000 recours concernant la première partie de cette liste publiée le 15 juillet 1999. Il a instamment demandé qu'une interprétation stricte soit donnée à des procédures de recevabilité (S/1999/483/add.1, p. 14), afin de réduire le délai requis pour clore la procédure de recours. Pour leur part, **les autorités marocaines** ont réaffirmé le droit de tout requérant de faire appel en citant des témoins capables de fournir des éléments nouveaux à l'appui de sa demande d'inscription sur la liste.

5. A l'issue de la publication de la deuxième partie de la liste provisoire le 17 janvier, **les autorités marocaines** ont exprimé leur surprise et leur consternation devant le petit nombre de requérants dont les demandes avaient été jugées recevables. Elles ont souligné qu'il importait que la procédure de recours prévoie que tous les Sahraouis rejetés par la Commission d'identification de la MINURSO aient la possibilité de représenter leur dossier. **Elles ont une nouvelle fois mis en cause l'impartialité et l'objectivité des membres de la Commission d'identification** et tenu à faire savoir que le référendum ne se tiendrait pas si une seule personne venant du Sahara se voyait dénier le droit d'y participer. De son côté, **le Front POLISARIO** a mis en garde contre toute tentative visant à retarder la tenue du référendum et demandé l'application rapide du plan de règlement des Nations Unies. Les Représentants du Front POLISARIO ont estimé que, **si le processus prenait de nouveaux retards importants, la procédure n'aurait plus aucune raison d'être et les hostilités pourraient reprendre.** M. Abdelaziz a rappelé les préoccupations du Front POLISARIO au sujet des retards survenus dans le processus de mise en œuvre au cours des entretiens qu'il a eus avec moi au Siège le 7 février.

A. Identification et recours

6. L'opération d'identification des requérants appartenant aux groupements tribaux H41, H61 et J51/52, commencée le 15 juin 1999, a été achevée le

30 décembre comme prévu par la MINURSO qui a interrogé 51.220 requérants, ce qui portait à 198.469 le nombre total de requérants interrogés depuis le début du processus d'identification en 1994. La Commission d'identification a commencé à examiner la deuxième série de recours le 17 janvier, lorsque mon Représentant spécial a communiqué aux deux parties la deuxième partie de la liste provisoire de requérants admis à voter, qui contenait les noms de 2.135 requérants sur les 51.220 interrogés pour les groupements tribaux H41, H61 et J51/52. Avec les 84.251 requérants jugés habilités à voter dont le nom figure sur la première partie de la liste provisoire publiée le 15 juillet 1999 (sur les 147.249 appartenant à des tribus sahraouies autres que ces trois groupements)

Conformément à la procédure de recours de la MINURSO (S/1999/483/add.1), tous ceux qui ont été exclus de la liste provisoire d'électeurs ont le droit de former un recours et les personnes admises à voter peuvent aussi contester l'inscription d'autres sur cette liste.

7. La MINURSO a ouvert des centres dans le territoire (Boudjour, Dakhla et Laayoune) dans la région de Tindouf en Algérie (Camp Smara), au Maroc (Assa, Goulimine, Rabat, Tan-Tan, Taroudant, Tata et Zagora) et en Mauritanie (Nouadhibou et Zouerate) afin de recevoir les recours émanant des groupements tribaux H41, H61 et J51/52. Au 11 février, 29.260 recours avaient été reçus, 22.065 requérants s'étant rendus dans ces centres (dont 3.876 avaient eu accès à leurs dossiers d'identification), et ayant obtenu une transcription de leur dossier. Comme lors de la première série de recours (S/1999/1219, par. 9), jusqu'ici la plupart de ces recours ont été introduits en vertu de l'article 9.1 iii) des procédures de recours (S/1998/483/Add.1) par des requérants qui, sur la base de leur interrogatoire, ne répondaient pas aux critères d'admissibilité et ont donc été exclus de la deuxième partie de la liste provisoire d'électeurs. Aucun recours n'a encore été introduit en vertu de l'article 9.2, pour contester l'inscription d'un autre requérant sur la liste.

E. Préparatifs en vue du rapatriement des réfugiés sahraouis

13. Le HCR a terminé ses opérations de préenregistrement. Le nombre total des réfugiés préenregistrés depuis le début des opérations en août 1997 est de 107.149. Pendant ces opérations, les réfugiés, dans leur immense majorité, ont fait savoir qu'ils souhaitaient être rapatriés seulement dans la partie du territoire située à l'est du mur de sable, quelle que soit la partie du territoire dont ils sont originaires.

Le problème des recours n'est pas insurmontable, estime le représentant du Polisario à NEW YORK.

*NEW YORK, 23/02/2000.(SPS)
Face au bilan pessimiste établi par le Secrétaire Général des Nations Unies dans son récent rapport au Conseil de Sécurité, le Front Polisario continue à croire que malgré tout le moment historique approche pour ce qui est du parachèvement du processus de règlement de la question du Sahara Occidental.*

Dans une déclaration à l'Agence de Presse Algérienne (APS), M. BOUKHARI considère que ce problème "n'est ni de nature, ni d'envergure insurmontable". Il s'agit selon lui d'un problème "qui peut et qui doit être résolu avec des idées raisonnables", comme cela a été d'ailleurs le cas face à des problèmes plus complexes qu'avait connu la mise en œuvre du processus depuis 1990, notamment les critères d'identification, les tribus contestées, le pré-enregistrement des populations réfugiées sahraouies et autres.

"Nous avons attendu et nous nous attendons toujours à ce que le Secrétariat Général prenne l'initiative et propose des idées pratiques pour la résolution du problème des recours", a encore laissé entendre M. BOUKHARI en réitérant la disposition du Polisario à coopérer pleinement et sincèrement pour la résolution définitive de ce problème.

Il considère en outre qu'il est malheureux que le Secrétaire Général ait totalement évacué cette réalité dans son récent rapport, et présenté contre toute attente un "bilan pessimiste" et un

V. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

32. Voilà près de neuf ans que la MINURSO a été créée en vue d'organiser un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. Pourtant, en dépit des efforts considérables qu'elle a déployés sous l'autorité de plusieurs Représentants spéciaux successifs, il n'a pas été possible pendant toute cette période d'appliquer dans son intégralité aucune des dispositions principales du plan de règlement des Nations Unies, à l'exception de la surveillance du cessez-le-feu, en vigueur depuis le 6 septembre 1991. Comme je le rappelle dans le présent rapport, l'application de ce plan y compris le démarrage de la période de transition, a été entravée par les divergences fondamentales de vues entre les parties au sujet de l'interprétation à donner à ces dispositions principales.

La question de l'identification de l'électorat, notamment, a été et demeure sans doute un problème particulièrement difficile qui pourrait finir par rendre impossible la tenue du référendum prévue par le Plan.

33. A en juger par les difficultés et les retards que la MINURSO a rencontrés dès le départ dans le cadre du processus d'identification, notamment la fixation des critères d'admissibilité à voter, les deux parties semblent partager la conviction que la composition du corps électoral déterminerait l'issue du référendum. A différents moments, par conséquent, l'une ou l'autre partie s'est abstenue de coopérer aux activités d'identification de la MINURSO, pensant qu'elles pourraient finir par fausser la composition de l'électorat d'une façon qui fasse pencher la balance en faveur de l'autre partie. De fait, pendant tout le processus d'identification, la coopération de l'une ou de l'autre partie avec la MINURSO était fondée sur l'idée qu'elle se faisait de la façon dont les résultats pourraient favoriser la partie adverse.

34. On peut s'attendre à retrouver les mêmes types de problèmes dans la procédures de recours. Etant donné que **79.000 recours ont été introduits** à la suite de la publication de la première partie de la liste provisoire des personnes admises à voter, la MINURSO peut s'attendre à ce que 60.000 autres personnes en introduisent un lorsque la deuxième partie de la liste provisoire sera publiée, soit au 25 février 2000 au plus tard. Les positions adoptées par les deux parties augurent mal d'un règlement rapide de la question de la recevabilité des recours. Dans ces conditions, le calendrier envisagé n'a plus de raison d'être, comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, et la date du référendum, qui a été repoussée à maintes reprises depuis 1991 ne peut toujours pas être fixée avec certitude.

35. L'audition de tous les recours, qui pourrait prendre beaucoup de temps, n'est que l'une des questions restant à régler avec les parties avant qu'un référendum ne puisse se tenir. Il s'agit notamment des questions complexes et délicates telles que celles **d'un protocole de rapatriement des réfugiés sahraouis** qui soit acceptable par toutes les parties intéressées, et d'un accord sur des conditions de sécurité jugées suffisantes pour que la consultation puisse se tenir dans le territoire. Comme indiqué dans le présent rapport, l'expérience montre à chaque fois que l'organisation des Nations Unies propose une solution technique pour rapprocher les points de vue des parties, quant à l'interprétation à donner à une disposition du plan de règlement, **une nouvelle difficulté surgit** qui appelle une autre série de longues consultations.

36. L'évolution de la situation depuis neuf ans, et en particulier au cours de ces derniers mois suscite de véritables inquiétudes et amène à se demander si une mise en oeuvre ordonnée et consensuelle du plan de règlement et des accords adoptés par les parties sera possible - et ce, en dépit de l'appui fourni par la communauté internationale. En outre, **en supposant même qu'un référendum se tienne** en application du plan de règlement et des accords des parties, **si le résultat ne devait pas être reconnu et accepté par l'une d'entre-elles, il convient de noter que le plan de règlement ne prévoit aucun mécanisme de mise en oeuvre** et qu'aucun ne semble devoir être proposé, ce qui invite à utiliser les moyens militaires pour assurer cette mise en oeuvre.

37. Cette évaluation donne à réfléchir et il serait sage de réexaminer la situation. J'ai donc l'intention de demander à mon **Envoyé personnel, M. James Baker III,** de prendre l'avis des parties et, compte tenu des obstacles existants et potentiels, d'étudier les moyens de parvenir à un **règlement rapide, durable et concerté de leur différend, qui définirait leurs droits et obligations respectifs au Sahara occidental.** Afin que les parties prenantes à ces consultations puissent disposer du temps nécessaire, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINURSO pour une période de trois mois s'achevant le 31 mai 2000.

"cadre obscur" qui rend difficile la perspective de l'organisation d'un référendum.

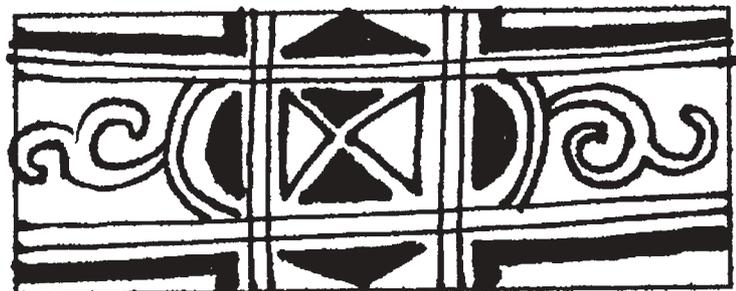
"Au moment où la communauté internationale prenait note que le référendum ne pouvait conduire qu'à l'indépendance des Sahraouis, la présentation d'un rapport aussi obscur ne pouvait être qu'une surprise pour le Polisario".

M. BOUKHARI souligne par ailleurs que le Polisario accueille avec satisfaction l'implication de M. James BAKER, auteur des accords de HOUSTON, dans cette phase critique, tout en saluant son envergure diplomatique et son talent politique et réitère la disponibilité de la partie sahraouie à coopérer avec lui pour résoudre le problème qui empêche le processus de règlement d'aller de l'avant.

Le Polisario insiste dans ce contexte pour dire qu'il continue à croire et à réaffirmer que le plan de règlement demeure. "La meilleure et la seule voie pacifique" à même de conduire à une solution juste et définitive d'un problème de décolonisation.

En 1985, l'Assemblée Générale, rappelle-t-on, avait donné mandat au Secrétaire Général pour engager des consultations avec l'OUA et les deux parties en conflit au Sahara Occidental pour parvenir à un plan de règlement. Ce dernier, effectivement adopté par le Conseil de Sécurité, a pour objectif principal d'organiser un référendum d'autodétermination.

Le Polisario considère que ce plan est toujours valable en dépit des problèmes rencontrés.



La liste des votants sahraouis a été publiée par les Nations Unies, le processus de l'autodétermination doit être mené à son terme.

La presse française, les "spécialistes" de la région, consacrent beaucoup de leur temps au Maghreb, en laissant régulièrement de côté la question, pourtant centrale, du Sahara Occidental.

La coïncidence de plusieurs articles traitant du problème nous a conduit à réunir un dossier de presse, principal élément de ce Sahara Info.

Au moment où nous bouclons le journal, Mohamed VI est attendu à Paris, pour une première visite officielle. Presse et télévision vont-elles, comme d'habitude, pratiquer l'art consommé de l'esquive où la nouvelle donne promise par le souverain va-t-elle enfin permettre de laisser apparaître l'existence du Peuple Sahraoui, voire la légitimité de sa revendication d'indépendance ?

La tragédie humaine qui a accompagné le processus référendaire au Timor devrait instruire presse et gouvernement, que rien ni personne ne peut arrêter un peuple qui aspire à sa liberté et au choix de son destin.

Le Conseil de Sécurité, l'aurait-il entendu, lui qui, à l'occasion de sa récente session (28/2/2000) consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire Général, a remis un peu d'ordre dans le traitement du dossier et réinstallé strictement sur les rails du référendum et du plan de paix, le règlement politique du conflit du Sahara Occidental.

Le 17 janvier 2000, avec la publication de la liste de 86.000 personnes reconnues comme sahraouies et habilitées à voter, l'ONU a montré sa capacité, en dépit des manœuvres, des intimidations, à mener à son terme le processus d'identification selon le cadre fixé par le Conseil de Sécurité et suivant les critères acceptés tant par le Front Polisario que par le Maroc. Alors pourquoi attendre davantage, alors que cette application a coûté 9 ans de souffrances, d'exil, de séparation au Peuple Sahraoui ?

Les procédures d'appel engagées par le Maroc et acceptées par les Nations Unies ne sont que de nouveaux moyens de retardement. Gagner du temps et à défaut de trouver une issue dans un référendum confirmatif obtenu par la manipulation des listes de votants, imposer une troisième voie, tel est désormais l'objectif du Maroc.

Des spécialistes de la région, des personnalités, s'emploient ces dernières semaines à convaincre et à légitimer ce type de solution devenue convenable dans un Maroc désormais démocratique sous la conduite de son jeune souverain.

Quelles que soient les évolutions positives que chacun s'accorde à observer au Maroc, et dont nous nous réjouissons, ce pays a occupé il y a vingt cinq ans un territoire par la force. La décolonisation et l'autodétermination demeurent des droits imprescriptibles inscrits dans la mémoire du peuple colonisé et une liberté légitime à conquérir dont aucune situation historique ne peut amener à faire l'économie au risque d'accepter que la force l'emporte sur le droit.

Les libertés démocratiques peuvent-elles s'installer durablement sur le mépris et le déni des libertés d'un peuple qu'on opprime depuis 25 ans ?

Depuis septembre 1999, la situation dans les zones occupées du Sahara Occidental est riche d'enseignements. Des manifestations, des rassemblements réunissant toutes les composantes de la population sahraouie - le Front Polisario évoque l'intifadha - témoignent du refus

de l'occupation et du choix de l'indépendance. Le prix à payer depuis septembre est lourd et en dépit du départ de Basri, les méthodes utilisées sont celles traditionnelles des forces d'occupation.

Dans un tel contexte, James Baker rappelé par le Secrétaire Général, pourrait-il convaincre le Maroc d'accepter la chance du référendum et de la paix ?

Des initiatives importantes, venues de l'Europe, pourraient l'encourager. La position prise par la Commission des Affaires Etrangères du parlement italien qui demande à son gouvernement d'apporter tout le soutien possible à la réalisation du référendum et à inviter le Maroc à permettre le référendum et à respecter son résultat ; la récente résolution votée massivement par le Parlement Européen qui, entre autre, demande au Maroc de garantir une totale liberté d'expression, d'association et de manifestation aux habitants du Sahara Occidental (voir en page 18 le texte de la résolution).

Une prise de conscience serait-elle possible au Maroc même et aurait-elle la liberté de s'exprimer ? " Le journal ", publication hebdomadaire marocaine, lève un tabou ce 14 mars, avec le titre : **"Jeter les ponts avec Mohamed Abdelaziz"**. "Peut-on réduire aujourd'hui le Polisario à un simple ramassis de mercenaires ? Comment expliquer que le Maroc bute depuis 1976 sur ce groupuscule de séparatistes ? ... Il s'avère qu'on ne peut pas gagner à sa cause une population qu'on a toujours obligé à vivre avec soi sans que l'on sollicite son avis ... ".

L'histoire nous apprend qu'il est davantage utile d'avoir pour voisin un peuple libre et prêt à coopérer, que des populations en attente de libération.

La France, qui reçoit Mohamed VI, doit peser de tout son poids pour l'en convaincre et pour que la solution politique mise en place depuis 1991 par la Communauté Internationale s'applique le plus vite possible avant que des situations extrêmes en rendent impossible la mise en œuvre. R.V.

L'INDISPENSABLE ENGAGEMENT EUROPEEN

Comités de soutien, élus : une expression forte auprès du Parlement Européen en faveur du Référendum

Entre chaque conférence européenne, la solidarité en Europe autour du Peuple Sahraoui ne faiblit pas. Autour de Pierre Galand, Président de la coordination des comités européens et de Mohamed Sidati, Ministre conseiller sahraoui chargé des relations avec le Parlement Européen, un travail important de suivi, de popularisation, impulse, coordonne les initiatives.

En février, une première démarche

auprès du Parlement de Strasbourg a réuni une délégation d'élus et de comités de soutien espagnols, en même temps que la tenue d'une assemblée de l'intergroupe du Parlement Européen "Paix pour le Peuple Sahraoui", présidée par la députée Margot Kesler.

Un important travail de sensibilisation a débouché sur le vote d'une résolution, le 16 mars, occasion pour le Parlement Européen de réitérer son appui au Plan de Paix de l'ONU.

Mobilisation européenne au Parlement de Strasbourg les 16-17 mai prochains.

- Chaque pays européen enverra une délégation composée de 2 à 8 personnes pour ces deux jours.

- Un rassemblement est prévu devant le Parlement le 16 mai à 12 heures.

La Résolution adoptée massivement par le Parlement Européen le 16 mars 2000

Le Parlement Européen,

A Considérant que la paix, la stabilité et les perspectives d'intégration et de développement économiques du Maghreb dépendent, dans une large mesure, du règlement rapide et équitable du conflit du Sahara Occidental sur la base des résolutions internationales,

B Considérant à cet égard que l'instauration de la paix dans ce territoire passe toujours par l'application intégrale du plan de paix de l'ONU, lequel prévoit la

tenue d'un référendum sur l'autodétermination,

C Se félicitant des efforts déployés à cet effet par les Nations Unies et plus précisément par la MINURSO, pour recenser les personnes habilités à voter, en dépit des problèmes importants qui continuent de se poser à cet égard,

D Préoccupé par le report perpétuel du référendum sur l'autodétermination, qui constitue une menace pour la stabilité, la sécurité et la paix dans le Maghreb,

E Soulignant l'importance des Accords de Houston de 1997 dans lesquels il voit un instrument efficace pour la mise en application du plan de paix des Nations Unies,

F Soulignant la nécessité qu'il y a pour l'Union Européenne à soutenir les Nations Unies dans leur mission d'organisation d'un référendum sur l'autodétermination au Sahara Occidental,

G Considérant que l'Union Européenne

doit soutenir les Nations Unies et le rôle de médiation joué par M. James Baker en sa qualité d'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour le Sahara Occidental et doit continuer à fournir une aide humanitaire aux réfugiés sahraouis,

H Vivement préoccupé par le climat de tension qui règne au Sahara Occidental et qui est le quotidien de la population sahraouie,

I Se félicitant du geste constructif du Front Polisario, qui facilite la tenue du sommet UE-OUA prévu au Caire, en avril prochain,

1. Réitère son plein appui au plan de paix de l'ONU qui a été adopté par les différentes parties et notamment à la tenue du référendum libre, juste et impartial sur l'autodétermination au Sahara Occidental prévu par ce plan,

2. Prend acte des progrès réalisés par l'ONU dans la voie du référendum sur l'autodétermination au Sahara Occidental et demande aux différentes parties de respecter scrupuleusement les dispositions des résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU,

3. Se félicite du travail de recensement des électeurs qui a été effectué par la MINURSO en ce qu'il aide à la poursuite des travaux préalables à l'organisation du

référendum, en dépit des grandes difficultés auxquelles se heurte encore le recensement de la totalité des électeurs,

4. Est préoccupé par le report perpétuel du référendum sur l'autodétermination et demande que les deux parties, le gouvernement du Maroc et le Front Polisario, respectent les délais qui ont été fixés, collaborent avec les Nations Unies à l'organisation de cette consultation dans des délais rapprochés et renouent le dialogue direct, sous les auspices de l'envoyé personnel du Secrétaire Général de l'ONU, M. James Baker, dans le but de lever les obstacles actuels à l'application des résolutions internationales,

5. Exhorte de la même façon les deux parties à engager un dialogue politique sur l'avenir de la région qui aille au-delà des accords qui pourraient être conclu en vue de la mise en œuvre des résolutions internationales,

6. Invite le Conseil de l'Union à arrêter une action commune visant à œuvrer avec les instances internationales et avec les parties intéressées à l'application rapide et correcte de ce plan de paix, et à apporter tout l'appui nécessaire aux démarches que M. Baker effectuera dans le respect de la résolution 1292 (2000) du CS,

7. Invite le gouvernement marocain et

le Front Polisario à coopérer pleinement avec les Nations Unies pour garantir la tenue d'un référendum libre, démocratique et transparent sur l'autodétermination de la population du Sahara Occidental,

8. Demande à la Commission de renforcer l'aide humanitaire aux réfugiés sahraouis et l'invite notamment à accroître son aide humanitaire au peuple sahraoui, plus spécialement dans les secteurs alimentaire, sanitaire et éducatif,

9. Demande la garantie d'une liberté totale d'expression, d'association et de manifestation pour les habitants du Sahara Occidental,

10. Réitère sa décision d'envoyer au Sahara Occidental une délégation du Parlement Européen qui serait chargée d'évaluer l'évolution de la situation sur le terrain,

11. Demande à sa délégation pour les relations avec le Maghreb de traiter la question du Sahara Occidental lors de sa prochaine rencontre avec des parlements marocains,

12. Charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au Secrétaire Général de l'ONU, au Président de l'OUA ainsi qu'au gouvernement du Royaume du Maroc et à la direction du Front Polisario.

Le point de vue de Mohamed Sidati, Ministre Conseiller

DÉCLARATION

de
MOHAMED SIDATI
MINISTRE DÉLÉGUÉ POUR L'EUROPE
MEMBRE DU SECRÉTARIAT NATIONAL
DU FRONT POLISARIO

Le Front Polisario se félicite de l'adoption, par le Parlement européen, d'une résolution aussi importante sur le Sahara Occidental. L'instance européenne ouvre ainsi sa nouvelle législature par une réaffirmation forte et un soutien sans ambiguïté, au droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, dernier peuple encore sous domination coloniale en Afrique.

Cette position est d'autant plus importante qu'elle intervient dans un contexte critique, marqué par les manoeuvres du Maroc, qui continue à piétiner la légalité internationale au Sahara Occidental. Les autorités marocaines semblent avoir choisi la fuite en avant, que caractérise un acharnement répressif contre les

populations sahraouies dans les territoires occupés. Ce qui suscite d'ailleurs les protestations de parlementaires européens, qui ont demandé expressément que soient respectées et garanties les libertés d'expression, de manifestation et d'association ainsi que le respect des droits de l'homme des citoyens Sahraouis. Le Parlement a aussi plaidé dans sa résolution pour une consolidation et un accroissement de l'aide aux populations réfugiées sahraouies. Le Parlement européen n'a pas manqué de saluer à l'occasion le geste hautement constructif de la RASD, membre à part entière de l'OUA, qui aide à la tenue du sommet UE-Afrique, prévu au mois d'avril au Caire.

Dans sa résolution, le Parlement européen affiche un soutien clair au Plan de paix et aux Accords de Houston, donc à la mise en oeuvre du référendum d'autodétermination, lequel constitue la véritable voie vers la paix. Estimant le travail accompli jusqu'ici par la MINURSO

encourageant, il n'en demande pas moins à l'ONU de redoubler d'efforts pour faire aboutir le référendum, et que soient respectés scrupuleusement les délais, ainsi que les dispositions du plan de règlement.

Plus significatif et plus important encore, le Parlement européen demande au Conseil et à la Commission de l'Union d'œuvrer activement et résolument au côté de l'ONU, en offrant toute sa collaboration à celle-ci, pour une application rapide et correcte du plan de paix, pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination libre, démocratique et transparent.

C'est dire la responsabilité particulière qui incombe à l'UE dans la restauration d'une solution juste et définitive au conflit du Sahara Occidental, laquelle contribuera sûrement à l'établissement d'une zone de paix, de sécurité et de coopération, à laquelle aspirent tant l'Union européenne que le Maghreb et toute l'Afrique.

nouvelles du Sahara (suite de la page 2)

ans "au moins" pour l'organisation du référendum. Le congrès invite le Conseil de sécurité "à ne pas accepter les nouvelles demandes dilatoires du Maroc" et à doter la MINURSO des moyens nécessaires lui permettant de respecter les délais impartis. Il dénonce le caractère dilatoire de l'interprétation par le Maroc des accords signés sur les recours et invite le gouvernement italien et l'UE à exercer des pressions sur ce pays, afin que le référendum ait lieu à la date prévue.

29.01.00 - Manifestations

26 détenus sahraouis et une trentaine de membres de leurs familles, rassemblés devant le gouvernorat d'El Ayoun, ont entamé une grève de la faim de 48 heures, pour réclamer leur libération. Les 26 détenus avaient été condamnés à des peines allant de 10 à 15 ans de prison pour avoir participé aux manifestations de septembre dernier à El Ayoun. (SPS)

31.01.00 - Maroc

Le leader islamiste marocain Abd Assalam Yassine a adressé un long memorandum critique au roi. Au sujet du Sahara on peut lire: "L'hypothèque du Sahara est un legs envenimé du règne révolu et de la politique de prestige dédaigneuse des hommes. Nos frères Sahraouis sont partagés entre deux choix (...). Vont-ils voter un jour prochain pour un Maroc unifié et vraiment musulman, Maroc à repenser et à reconstruire ou bien vont-ils tirer la conclusion de l'humiliation passée et de la répression sauvage dont ils ont été victimes tout récemment et choisir la dignité et la liberté sous une autre bannière ? Les milliards qui ont été dépensés pour des cités modernes flambant neuves bâties sur les sables du désert n'auront servi qu'à appauvrir le Maroc et à aggraver son endettement. La politique du prestige conquérant aura servi à consacrer la rupture entre deux fractions d'un même peuple".

01.02.00 - RASD

Le Conseil consultatif sahraoui, instauré par décret présidentiel, a tenu sa séance constitutive dans la wilaya de Smara. Il est formé des chioukhs ayant fonctionné comme experts pour l'identification et se réunira une fois par année. Sa mission consiste à renforcer l'unité nationale et à conseiller le président dans les questions d'intérêt national. Dans une déclaration les chioukhs ont été unanimes à rejeter toute autre solution que celle du référendum, ajoutant que "l'attente avait assez duré" et qu'il fallait maintenant "organiser le référendum dans les délais fixés".

S'exprimant devant les membres du CCS, M'hamed Ould Khaddad, coordinateur sahraoui avec l'ONU, a rejeté "toute solution qui ne passe pas par le respect du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance". Il a exigé le respect des délais fixés pour l'organisation du référendum, estimant qu'"une autre attente ne peut plus être acceptée".

Au cours de cette séance constitutive le premier ministre, Bouchraya Beyoun, a exposé les grandes lignes du programme de son gouvernement pour l'année 2000. La priorité sera accordée au renforcement de l'armée, afin de préparer "la nouvelle perspective de la guerre", a-t-il déclaré. (SPS)

07.-08.02.00 - Visite du président sahraoui à l'ONU

A la veille de la décision de l'ONU sur la poursuite du mandat de la MINURSO, Mohamed Abdelaziz a rencontré à New York successivement Kofi Annan, le président du Conseil de sécurité l'Argentin Liste et le président de l'Assemblée générale, le Namibien Theo-Ben Gurirab.

"Nous sommes venus poser une question claire : est-ce que l'ONU est toujours aussi déterminée à organiser un référendum d'autodétermination au Sahara Occidental ?", a déclaré Mohamed Abdelaziz. "Pour nous, le référendum doit être organisé avant la fin de l'année 2000, au plus tard", a insisté le président de la RASD. Si les Nations unies continuent à repousser la date de l'organisation du référendum, nous leur disons que leur présence dans le territoire n'a plus de sens et qu'elles doivent par conséquent déclarer l'échec de leur travail et en tirer les conclusions et notamment se retirer du territoire", a-t-il déclaré.

En revanche, a poursuivi M. Abdelaziz, si l'ONU opte pour un règlement démocratique du conflit à travers un référendum d'autodétermination libre, juste et transparent avant la fin de l'an 2000, elle "pourra compter sur le soutien du Front Polisario et sur son entière coopération". Le président sahraoui a enfin constaté qu'"abandonner la voie référendaire est une idée dangereuse (...). Au lieu d'apporter la paix, elle ouvre la voie au retour à la déstabilisation et à la tension dans la région." (SPS, AFP, Reuters)

8.-11.02.00 - Droits humains

Dans le cadre de la 1ère Rencontre euroméditerranéenne des familles de disparus organisée par la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) à Paris, Genève et Bruxelles du 8-11 février, deux anciens disparus sahraouis Daoud El Khadir et Ballagh Brahim, ont apporté le témoignage de leurs 25 années de "disparition" forcée dans les geôles secrètes du Maroc.

L'AFAPREDESA dans un communiqué publié à Paris rappelle sa vive préoccupation sur la disparition ou détention extrajudiciaire de plusieurs ressortissants sahraouis: le militaire Babitou Hamdi Ould Belkheir, disparu depuis décembre, Brahim Laghzal, Cheikh Khaya et Laarbi Massoudi, enlevés le 6 décembre et disparus pendant 10 jours.

07.02.00 - Afrique du Sud

Le Président de la République d'Afrique du Sud a reçu le ministre sahraoui des Affaires étrangères et réaffirmé le soutien ferme de son pays au plan de règlement et à son application prompt et intégrale. Il a rappelé la nécessité, pour l'OUA, de "s'employer, conjointement avec

l'ONU, à trouver un règlement définitif au conflit du Sahara Occidental, ultime colonie en Afrique". (SPS)

09.02.00 - Reconnaissance

La République du Paraguay et la RASD ont annoncé, dans un communiqué conjoint, l'établissement de relations diplomatiques. Le Paraguay est le 24e pays d'Amérique latine et des Caraïbes à reconnaître la RASD. (ministère sahraoui des affaires étrangères)

29.01.00 - Droits humains

Dans un communiqué en douze points publié à Rabat par les représentants de six groupes de Sahraouis, anciens disparus ou victimes de la répression au Maroc, ceux-ci s'insurgent du manque de sérieux dans le traitement du dossier des violations des droits humains au Sahara Occidental par les autorités marocaines. Ils considèrent comme "dangereuses et dilatoires" les "indemnités" accordées par le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme et exigent l'éclaircissement du sort des disparus sahraouis, "condition indispensable pour fermer définitivement le dossier des violations des droits humains au Sahara Occidental".

15.02.00 - Référendum - Union européenne

L'intergroupe du parlement européen "Paix pour le peuple sahraoui" s'est réuni à Strasbourg en présence de M. Sidati, ministre conseiller à la présidence sahraouie et de Pierre Galand, président de la coordination des comités européens de soutien au peuple sahraoui. Ce dernier a rappelé aux parlementaires que "l'échéance référendaire ne peut être reportée. La tenue du référendum dans des délais raisonnables est la seule façon, pour le Maroc, d'éviter de se trouver dans une situation similaire à celle de l'Indonésie lors de l'accession du Timor à l'indépendance".

Mohamed Sidati, pour sa part, a indiqué que "la procédure (des recours) doit respecter les règles proposées par le secrétaire général de l'ONU en mai 1999, acceptées à la fois par le Maroc et le Front Polisario. Seuls les candidats qui peuvent présenter un élément nouveau pour appuyer l'examen de leurs cas seront acceptés". Ce n'est visiblement pas le cas "des dizaines de milliers de personnes pour lesquels le Maroc demande un recours en appel", a-t-il ajouté.

La présidente de l'intergroupe, Mme Margot Kessler, a mis l'accent sur "l'impérieuse nécessité pour l'Europe de soutenir le plan de paix et l'organisation d'un référendum d'autodétermination libre et démocratique". "Il est temps", a-t-elle ajouté, "de se départir d'une attitude ambiguë car les perspectives pour la restauration de la paix et de la stabilité dans la région sont "fragilisées". Il faut donc que le référendum soit envisagé dans les délais prévus", a-t-elle encore précisé.

17.02.00 - Rapport du secrétaire général S/2000/131

24-26.02.00 - 4e Congrès de l'UGTSARIO

25.02.00 - Libération

Le CICR a pris en charge et rapatrié 186 prisonniers de guerre marocains, libérés en novembre dernier par le Front Polisario.

Mariam Salek H'Mada, Ministre Sahraouie de la Culture et du Sport en visite en France

Mariam Salek H'Mada a honoré la France de sa présence du 4 au 16 mars. Invitée à une table ronde à l'occasion de la journée internationale des femmes, par l'Université Paris VII et la ville de Saint Denis aux côtés de l'Ambassadrice du Pérou en France le samedi 4 mars 2000, elle a pu les jours suivants animer rencontres et débats et, à l'occasion de rencontres officielles, exprimer le point de vue de la RASD sur la situation actuelle.

Séjour fructueux, coordonné par l'AFASPA, qui lui a permis de rencontrer à Paris et en province, quelques uns des comités de soutien et quelques unes des villes amies et jumelées qui font exister en France la solidarité et le soutien politique au Peuple Sahraoui et au Front Polisario.

Ainsi, les villes de Saint Denis, Argenteuil, Gonfreville l'Orcher et leurs

comités ont rassemblé autour d'elle, élus, familles d'accueil des enfants sahraouis à l'occasion de rencontres officielles et amicales. Au Havre, le 10 mars, l'Association "Un camion citerne pour les Sahraouis" organisait une rencontre débat "Parole de femmes sahraouies" en sa présence et celle de Sdiga Brahim (Union des Femmes Sahraouies). Le lendemain à Palaiseau l'APAPS qui tenait son traditionnel couscous - pour préparer l'accueil des enfants - l'accueillait également en une soirée très suivie et très joyeuse. A cette occasion, Mariem Salek H'Mada rencontrait Robert Vizet, Sénateur honoraire, membre de la présidence de l'AA RASD.

Le 8 mars, elle avait eu l'occasion de longuement échanger avec des femmes algériennes, marocaines, iraniennes, afghanes au cours d'une soirée organisée par Femmes Solidaires à la Bourse du Travail de Saint Denis.

A la veille de son départ, le 16 mars, elle a été reçue par Jacques Fath, chargé des Affaires internationales au Parti Communiste Français en présence du représentant du Front Polisario en France. Entre quelques uns de ces rendez-vous, la communauté sahraouie de la région parisienne l'a chaleureusement accueillie et tout particulièrement le jour de la fête de l'Aïd.



ABONNEZ-VOUS

Abonnement à Sahara Info : 60 F

Nom : Prénom : Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Bulletin à découper et à retourner accompagné de vtre règlement à l'ordre de l'Association des Amis de la RASD

(CCP 19 303 94 K PARIS - BP 244 75227 PARIS CEDEX 05)

Bien libeller votre chèque en séparant l'adhésion et de l'abonnement.

"Pour mémoire"

Détour par les jardins du Roi

Nous remercions l'AFAPREDESA de son autorisation

Pour acquérir cette brochure, s'adresser à

AARASD - BP 244 - 75224 PARIS CEDEX 05

ADHESION 2000

Renouvelez votre adhésion à l'Association des Amis de la RASD

Devenez un ami de la RASD

Nom : Prénom : Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adhésion : 80 F.

Cotisation de soutien : 140 F. Membre donateur : 440 F.

Bulletin à découper et à retourner accompagné de vtre règlement à l'ordre de l'Association des Amis de la RASD

(CCP 19 303 94 K PARIS - BP 244 - 75227 PARIS CEDEX 05)

Bien libeller votre chèque en séparant l'adhésion et de l'abonnement.

Sahara Info

Bulletin de l'AA.RASD
356 rue de Vaugirard
75015 Paris

Secrétaire Générale : R. Villemont
Directeur de la publication : F. Jacob
Responsable de rédaction : R. Villemont

Comité de rédaction :

R. Villemont
P. Riché
C. Mangin
E. Muller
M. Hermange

Imprimé par "la Draveilloise"
13 rue Anatole France - 92120 - Draveil
janvier - mars 2000
"Dépôt légal" - N°109
Prix de l'abonnement : 60 F.
N° de Commission Paritaire: 07 99 G5 82 29
(en cours)